



## UN CANARD DANS SON BAC A FLEURS !

Suite à la disparition des roselières, le sympathique canard colvert envahi le centre de la ville pour nicher. Son instinct d'adaptation le conduit à construire son nid sur des sites anachroniques, tels que :

- toits recouverts de végétaux
- balcons arborisés
- grands bacs à fleurs
- cours avec buissons



### Ce qu'il faut savoir

Les colverts nichent entre mi-mars et fin juillet. La ponte se constitue de 7 à 11 œufs et la durée de couvaison est de 28 jours.

Les œufs éclosent presque simultanément. Les poussins quittent le nid 6 à 12 heures après l'éclosion et suivent leur mère vers un point d'eau, si le nid se trouve sur une rive.

Si tel n'est pas le cas, les poussins vont accomplir un trajet qui va se révéler dangereux, en affrontant les prédateurs, tels que : corneilles, chiens, chats et trafic routier.

La situation se complique quand la ponte a été déposée sur un toit, un balcon ou dans une cour. La mère appelle ses petits âgés d'à peine quelques heures, pour qu'ils sautent vers elle. Le poussin ne montre aucune peur du vide. Il se laisse tomber comme une balle de ping-pong, ses pattes palmées largement ouvertes et battant frénétiquement des ailes. Son poids plume et son épais duvet lui permettent un atterrissage en douceur.

Les problèmes commencent quand la famille de canards ne peut pas rejoindre un point d'eau par ses propres moyens. Quand ils nichent sur des bâtiments, les balustrades et autres obstacles les empêchent fréquemment de sauter (prévenir un des organismes mentionnés ci-dessous).

### Ne jamais faire

- nourrir la cane pendant la couvaison

Les aliments vont attirer les corneilles qui représentent l'un des plus grands prédateurs.

- capturer les petits sans la mère pour les mettre à l'eau

Ceux-ci vont avoir froid, se trouveront dans l'incapacité de se nourrir et surtout seront la proie des milans.

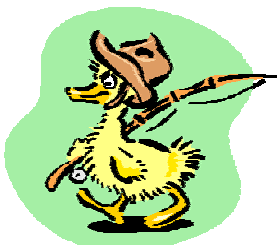
### Que faire ?

Avertissez un des organismes suivants :

**COR** tél. : 079 624 33 07 (08h00 à 18h00 lundi/vendredi)

**SIS** (Service d'Interventions et de Secours) : 118

**SFPNP, Gardes de l'environnement** tél. : 022 327 34 00



**Un de ces organismes prendra en charge  
la famille de canards pour la déposer vers un point d'eau**

Ch. des Chênes 47 – 1294 Genthod  
[www.cor-ge.org](http://www.cor-ge.org)